



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

Communiqué de presse

Pour le respect du droit fondamental à l'éducation des enfants au Sénégal

Le système éducatif national est aujourd'hui au bord de la rupture du fait de la grève des syndicats d'enseignants qui exigent le respect par le gouvernement des engagements pris dans le cadre des accords conclus depuis 2014. Cette situation s'est fortement dégradée avec les manifestations organisées sur l'ensemble du territoire par les élèves qui réclament la prise en compte de leurs intérêts par le gouvernement et par les syndicats d'enseignants.

Les enseignants, pour l'essentiel, demandent l'application rigoureuse des plans d'actions des mouvements syndicaux et dénoncent l'absence de prise en charge sérieuse de leurs revendications par l'Etat. Ce qui a eu comme conséquence une perturbation grave du fonctionnement du système éducatif sénégalais et une restriction drastique du volume horaire d'enseignement, compromettant ainsi sérieusement les droits fondamentaux des élèves à une éducation de qualité

Le silence adopté par les autorités face à ces revendications semble pousser les différents acteurs vers des comportements jusqu'aboutistes qui ne sont pas de nature à ramener le calme et la sérénité dans leurs rangs.

Il est incompréhensible de voir cette crise persister alors que la Constitution sénégalaise, en son article 8, garantit à tous les citoyens le droit à l'éducation et le droit au travail public et qu'elle enjoint à l'Etat et aux collectivités de créer les conditions préalables et les institutions publiques qui garantissent l'éducation des enfants (article 21).

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO),

- ❖ **Demande** à l'Etat et aux syndicats d'enseignants de respecter le droit à l'éducation des enfants qui est un droit fondamental devant leur permettre de développer leurs talents, leurs capacités mentales et physiques et de mener une vie responsable dans la société sénégalaise dans un esprit de compréhension, de tolérance, de dialogue, de respect mutuel et d'amitié entre les communautés nationales ;
- ❖ **Rappelle** à l'Etat du Sénégal qu'il a l'obligation de respecter et d'appliquer entièrement tous les accords signés avec les organisations syndicales d'enseignants afin d'éviter les perturbations dans le fonctionnement régulier du système éducatif national ;
- ❖ **Lance un appel** à toutes les structures œuvrant à la pacification de l'espace éducatif national afin qu'elles interviennent auprès de l'Etat et des syndicats pour trouver une issue heureuse à la crise actuelle et éviter aux enfants le spectre d'une année scolaire blanche.

Fait à Dakar, le 2 février 2022

Le Secrétaire Général

Villa 2500 Dieupeul – BP : 15246 Dakar _ Fann SENEGAL
Téléphone : (221) 33 865 00 30 – Fax : (221) 33 824 60 52
E-Mail : raddho@orange.sn – Site web : <http://www.raddho-africa.org>
Récépissé N°8709/M.INT-DAGAT/DEL/AS – NINEA : 000079518 2V9

